

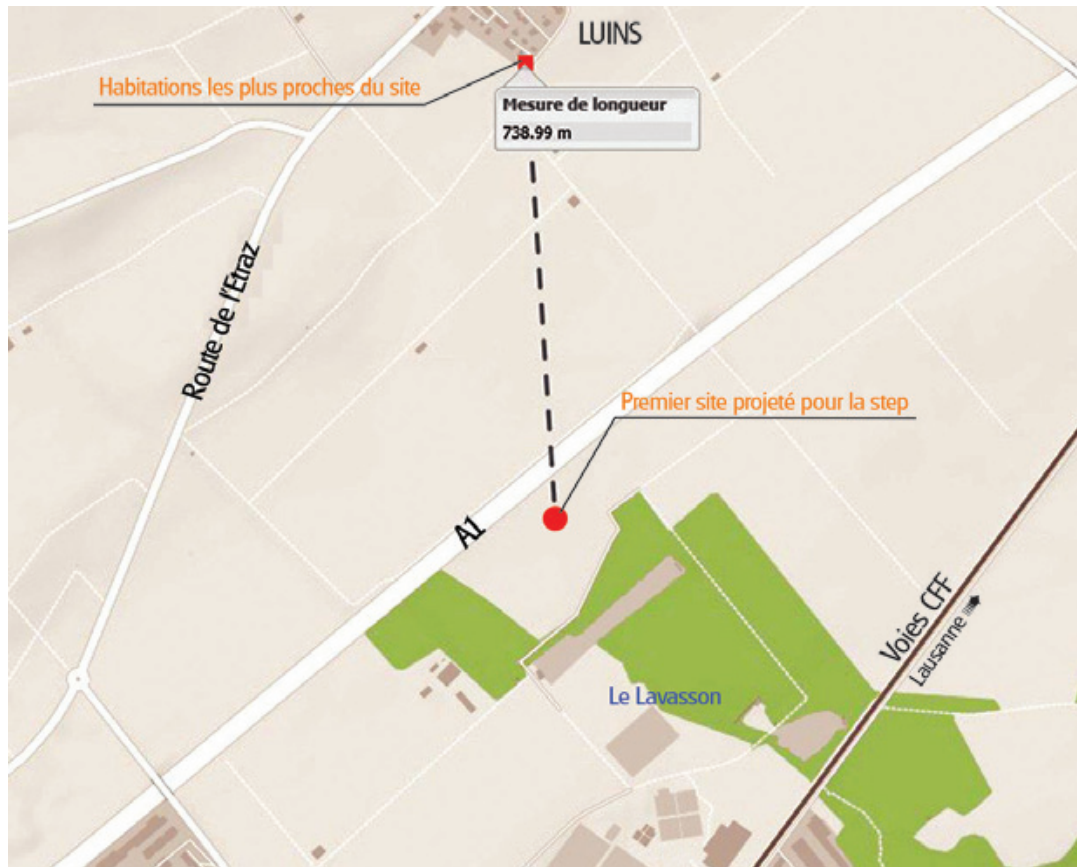
Mobilisation contre la super step

LUINS Le conseil général soutient la Municipalité dans ses démarches contre la future station d'épuration intercommunale.

MARIE-CHRISTINE FERT
marie-christine.fert@lacote.ch

«Un village de 600 habitants ne fait pas le poids face à des villes comme Gland et Nyon. On demande un minimum de considération. Les choses ont avancé derrière notre dos et c'est inacceptable». Jeudi soir, lors du Conseil général de Luins, le syndic Claude Gagnard n'a pas mâché ses mots pour évoquer une nouvelle fois ce qu'il appelle un manque de transparence du Conseil régional et de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (Apec) dans le dossier de mégastation d'épuration (step) intercommunale. S'il n'est pas opposé à l'idée d'un tel équipement, il estime que la parcelle de 40 000 m² du Lavasson, située sur la commune de Gland et mentionnée dans tous les documents de travail, est trop près – à savoir à 738 mètres – des premières habitations de Luins. D'autant que depuis que Nyon a accepté de rejoindre le projet de la mégastep lundi dernier, (lire encadré), celle-ci devra répondre aux besoins d'une population de 100 000 habitants.

Pour l'épauler dans son opposition au site du Lavasson, le



Les autorités de Luins ont montré ce document au Conseil régional pour expliquer la problématique du village, dont les premières habitations se trouvent dans l'axe de la future step. DOCUMENT COMMUNE DE LUINS/CB

Conseil général a voté à l'unanimité son soutien à l'exécutif. Un groupe de travail a également été constitué, qui devrait déboucher sur la création d'une association. L'une des premières initiatives devrait être la récolte de signatures contre le projet.

«Ce sont désormais les citoyens qui se mobilisent», observe avec satisfaction Claude Gagnard. Une détermination du village qui, selon le syndic, peut être

déterminante dans la suite des procédures. Car il a également fait lecture à ses concitoyens d'un courrier émanant du Conseil régional daté du 12 décembre, au lendemain de la décision de Nyon.

D'autres parcelles vont être étudiées

Il s'agit d'une réponse à une démarche entreprise par la Municipalité. Se voulant force de proposition, elle avait rencontré en septembre des responsables du Conseil régional et de l'Apec pour évoquer la possibilité d'étudier d'autres sites plus éloignés d'habitations, à Dully, à Gland et à Bursins. Dans cette lettre signée du président de l'instance régionale Gérald Cretegny, il est stipulé qu'en plus du site du Lavasson, toutes les par-

celles évoquées – à l'exception de celle de Dully – seront examinées au regard des nouvelles exigences du Plan directeur cantonal et de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. «Le choix définitif du site se fera au cours du premier semestre 2018», complète Gérald Cretegny. S'il assure comprendre les interrogations des habitants de Luins, il ajoute aussi que quel que soit l'endroit

NYON DIT OUI, MAIS...

La majorité du Conseil communal de Nyon a adopté lundi dernier par 69 oui, 14 non et 4 abstentions, la régionalisation de l'épuration. Avant de s'engager dans le projet du Lavasson, le délibérant souhaitait qu'une étude soit envisagée sur l'agrandissement de la step de l'Asse. Il ressort que le coût d'exploitation d'une structure regroupant 30 communes serait moindre. Actuellement, il est de 180 francs par habitant par an auxquels il faut ajouter une pénalité due à la Confédération pour non-traitement des micropolluants de 9 francs par habitant, alors qu'avec la future step, il serait de 115 francs. Sauf que ces arguments n'ont pas suffi à convaincre l'ensemble des élus. Dans leurs critiques, les opposants mentionnent que la step de l'Asse a été conçue pour 50 000 habitants et qu'elle va être démantelée alors qu'elle atteindra enfin cette charge. Figure également l'aspect financier: en 2025, date avancée pour la mise en fonction de la mégastep, il resterait 4,5 millions à amortir sur celle de l'Asse y compris les coûts de démolition. «Ce montant serait-il entièrement à la charge de la ville de Nyon?», demandent des élus qui attendent des réponses à cette question. ◊

retenu, «les voisins auront le sentiment qu'on les pénalise». Et d'assurer que des possibilités d'aménagements comme des éléments paysagers seront envisagés pour rendre la solution retenue par les riverains la plus acceptable possible. ◊

GLAND

Équilibré, le budget passe après débats

Le budget de l'année prochaine pour la ville de Gland est satisfaisant. En effet, il prévoit un léger excédent net des recettes de 132 644 francs et une marge d'autofinancement de 4,44 millions de francs. Ce qui a surtout suscité des réactions parmi les conseillers communaux, c'est la création de 8,5 postes à équivalent temps plein. «Depuis 2011, nous travaillons à nous améliorer. Nous avons créé le marché et avons de nombreux projets, il nous faut donc de la main-d'œuvre supplémentaire pour pouvoir assurer cet essor», explique Gilles Davoine, municipal des finances.

Cette séance du conseil était donc d'une importance cruciale pour la Municipalité. Gilles Davoine explique que c'est maintenant que les choses doivent se faire: «Nous avons l'argent, les taux d'intérêt sont bas, c'est donc le meilleur moment pour créer ces postes.» Un avis que n'ont pas partagé tous les conseillers. En effet, plusieurs d'entre eux se sont opposés à l'engagement d'un chef de projet au sein du service de l'environnement ainsi que d'un assistant de sécurité publique, n'en ressentant pas forcément le besoin. Le renfort au service de l'environnement a toutefois été accepté à 2 voix près, tandis que l'engagement d'un assistant de sécurité publique a passé pour 7 voix. Un soulagement pour le municipal des finances qui estime que certains conseillers n'ont pas vraiment pris connaissance du sujet: «Nous nous sommes battus pour ces postes. Certains conseillers pensent que l'on engagerait des fonctionnaires, ce qui est totalement faux. Si l'on remarque après coup que l'on a trop de monde, alors les contrats peuvent être résiliés. Nous ne sommes pas dans un système de fonctionnaires intouchables.» ◊ 56



«On demande un minimum de considération!»

CLAUDE GAGNARD SYNDIC DE LUINS



«Le choix définitif du site se fera au cours du premier semestre 2018.»

GÉRALD CRETEGNY PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Une expo hors normes en 2018

NYON La ville va rendre hommage à Gustave Falconnier, inventeur de la brique de verre. Un appel aux sponsors est lancé.

«Ce sera une exposition extraordinaire», s'enthousiasme Fabienne Freymond Cantone, en évoquant l'événement consacré au Nyonnais Gustave Falconnier (1847-1913) prévu au château de juin 2018 à mars 2019. La municipale de la culture évoque «la possibilité de mettre en valeur un patrimoine unique» à savoir les briques de verre translucides aux formes et aux couleurs variées conçues par cet architecte inventeur de renom. Sa notoriété avait, en son temps, dépassé le cadre de l'Europe puisqu'il avait obtenu un diplôme lors de l'exposition universelle de Chicago de 1893. La ville possède le plus important fonds connu à ce jour, environ 1500 briques grâce, notamment, à des donations de la famille.



Une exposition d'envergure sera consacrée au fondateur de ces briques de verre, l'architecte Gustave Falconnier. NICOLAS LIEBER

Une exposition d'envergure qui a également un coût important à savoir 343 500 francs: 166 500 francs sont inscrits au budget 2018 et le solde de 177 000 francs a fait l'objet d'une demande de crédit au Conseil communal. Elle a été votée par la majorité de l'assemblée lundi dernier (75 oui, 4 non et 8 abstentions).

Cette somme est avant tout une garantie en cas de déficit. Selon la socialiste, l'entier

de ces 177 000 francs ne sera pas dépensé car l'objectif est de trouver des sponsors contribuant à hauteur de 80 000 francs à cette manifestation. Un seuil qui, selon Fabienne Freymond Cantone, devrait être atteint, voire dépassé. Son optimisme, dit-elle, découle des premiers contacts qu'elle a déjà noués avec des entrepreneurs locaux qui lui ont assuré de leur soutien. ◊ MCF

Le conseil de Gingins refuse de terminer une place de jeux mal emmanchée

LOISIRS La Municipalité sollicitait 32 500 francs pour la deuxième étape d'aménagement de l'espace récréatif pour enfants. Le conseil voulait tout revoir et a finalement refusé le crédit.

Un trampoline et une corbeille en forme de nid, le tout installé sur un sol sécurisé mêlant dalles de caoutchouc et gazon, à côté d'un coin pique-nique plus pratique que l'actuel. Tel était le programme imaginé par la Municipalité de Gingins pour terminer la remise à neuf de sa place de jeux située entre l'arrêt de bus principal et les terrains de football. Pour cela, il aurait fallu sortir 32 500 francs de la caisse communale, afin de compléter l'investissement d'environ 80 000 francs consenti l'an dernier. Après un débat animé, le Conseil communal n'a pas voulu de ce projet municipal.

«Les équipements proposés sont le meilleur complètement possible à ce qui avait été installé en 2016, a reconnu Doris Sprunger, qui lisait le rapport de la commission ad hoc. Mais nous émettons des réserves sur cette première phase. Peu utilisés, les toboggans sont tellement mal placés qu'on ne peut rien faire de bien autour. Profitons de cette opportunité pour tout revoir.»

Selon la municipale Léia Eljamal Fehr, reprendre cet aménagement de zéro pourrait générer une facture atteignant les 200 000 francs. «On a essayé de faire au mieux et je ne pense pas qu'il faut tout changer. Ça me fait mal au cœur pour nos contribuables.» Son collègue Denis Krebs est venu en renfort affirmer que la place de jeux est déjà beaucoup utilisée. «Et n'oublions pas que nous avons un ambitieux projet à l'étude pour refaire le centre sportif.»

Certains conseillers ont demandé un délai. «Attendons et observons, vu qu'il y a divergence sur l'utilisation de cette place de jeux plutôt récente», a suggéré Thérèse Van Dessel, tandis que Pierre Schaller soufflait à la Municipalité l'idée de retirer le préavis pour éviter un refus. En vain. Au vote à mains levées, le projet municipal a été refusé par 19 non, 9 oui et 4 abstentions.

Auparavant, le nouveau règlement sur les émoluments et tarifs du Contrôle des habitants et la grille salariale des employés communaux avaient passé la rampe à la quasi-unanimité et sans la moindre discussion.

Quant au budget 2018, qui prévoit un petit bénéfice de 9000 francs sur un total de revenus de 8,5 millions, il n'a presque pas suscité de questions et a été ratifié sans souci par l'assemblée. ◊ DSZ